

POINT SITUATION COVID 19 - SEMAINE 15

Pour limiter au maximum les risques de diffusion de l'épidémie et suite aux recommandations nationales du Ministère des solidarités et de la santé et à l'avis du Comité Consultatif National d'Ethique du 30 mars 2020, nous renforçons à compter du 6 avril 2020 nos mesures de confinement.

Aussi, pour préserver un espace de liberté et de circulation à nos résidents, l'établissement s'organise en secteur. Il ne s'agit pas d'un confinement individuel en chambre, mais d'un confinement par secteur géographique.

Ainsi, la restauration est assurée par secteur, ainsi que les activités qui seront réalisées en petit groupe et par secteur.

Ce renforcement est adapté aux capacités et à la compréhension de chaque résident.

Toutes ces mesures sont décidées de manière collégiale, par le médecin coordonnateur, par le corps médical, par le directeur délégué et la cellule de crise.

Personnes atteintes de Coronavirus au 3 avril 2020

Résident : Aucun

Agent : Aucun

Bon courage à vous tous,

Le Directeur Délégué du Centre hospitalier du Neubourg